VEDETTE

FRANÇAIS, de grands évenemens se préparent; je suis en Vedette: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 8 Juin 1793.

FRANCE.

De Marseille, le 30 mai. — La famille des Bourbons va être transférée au fort Saint-Jean, et depuis quelques jours, on fait les dispositions necessaires pour l'y recevoir. Déjà ils ont subi leur premier interrogatoire. Voice celui du trop celèbre Louis Philippe d'Orléans, le seul peut-être de toute cette famille, sur lequel de justes soupçons pourroient frapper.

Interrogatoire de Louis-Philippe d'Orléans.

Interrogé de ses noms, surnoms, qualités, lien de naissance et demeure, a répondu s'appeller Louis - Philippe - Joseph Egalité, ci-devant d'Orléans, citoyen français, natif de Paris, y demeurant ordinairement.

On fait alors lecture de l'acte d'accusation,

de laquelle il résulte:

les dé-

oir est evienne e, mander legues, e aussi nent. Il cononce our leur

er con-

les mo-

cret qui

iors d'é-

s'ache-

atriotes,

l'admi-

le la ré-

ur juger

es inno-

en arres-

ties. On

Ponte-

les faire moins le

arrêtes,

rapport;

ne pour-

emandes.

die d'exi-

sont pu-

e d'après

rapport,

ique, les

Paris de-

u comité.

nis Nº 3.

our l'année

et sols.

" Que Louis - Philippe - Joseph Égalité est accusé d'avoir fait plusieurs voyages en Angleterre, dans le dessein d'engager la cour Britannique à armer contre la France;

"D'avoit proposé le mariage de sa fille avec un prince anglais, en faveur de qui il travailloit de concert avec le cour de Londres, pour soulever la Brétagne, la démembrer de la France et la réunir à l'Angleterre.

rouse and Thereto, and digs are the Selection of

"D'avoir accaparé les bleds de France, les avoir fait transporter sur des vaisseaux étrangers.

"D'avoir, par intrigues, élevé Necker à la, place de contrôleur géneral.

D'avoir intrigué avec Mirabeau pour se faire proclamer roi de France, et lui avoir promis des millions s'il pouvoit par tous ses moyens déterminer l'assemblée constituante à lui déferer le trône, en expulsant le prince régnant.

" D'avoir entretenu dans Paris, et dans les provinces, un parti nombreux à force d'argent.

"D'avoir fait faire secrettement plusients habits militaires, et des boutons numérotés-pour les différens régimens qu'il se proposoit d'enfôler, et qui ont été trouvés dans les caves et souterrains de ses maisons de Villers-Cottetets, du Raincy et Mousseaux;

» D'avoir tiré des haras les plus beaux chez vaux qui y étoient, pour se monter une cavaletie;

D'avoir distribué de l'argent à ses émissaires, lors de l'affaire des 5 et 6 octobre, dans le dessein d'exeiter le peuple à partir pour Versailles, et dans l'intention de faire égorger la famille royale qui existoir alors.

D'avoir entretenu, avec le ci-devant Mon-

of the rond-trailibergoid gerrate

sieur, des liaisons anti-patriotiques, et une correspondance criminelle;

D'avoir été informé du départ de Louis XVI et de toute sa famille, au mois de juin 1791, et de l'avoir caché à l'assemblée constituante;

"D'avoir eu constamment des intelligences avec tous les ministres, les agens du pouvoir exécutif, pour entraver les opérations des légis-lateurs.

"D'avoir entretenu des correspondances suivies avec Montmorin, Delessart et Tatbé;

"De s'être constamment parjuré aux fêtes fédératives dans les sermens de maintenir la constitution française qu'il cherchoit à renvetser;

"D'avoir prétexté une rupture, une inimitié décidées avec Conti, Penthièvre, et ses autres parens, pour leurrer les législateurs et le peuple, quoiqu'il fût d'accord avec eux dans le projet d'exterminer ceux qui auroient seconé le joug du despote;

» D'avoir favorisé l'évasion du patricide Lam-

besc, de Polignac er de Calonne;

"D'avoir entretenu les divisions, les haines dans plusieurs provinces du royaume, en salariant une foule d'intrigans;

D'avoir engagé par des récompenses pécuniaires, des prorections particulières, des écrivains, pour chanter ses louanges, et divulguer Lafayette, alors commandant de la garde nationale parsienne, dans le dessein de se faire appelet au trône.

. (La suite à incessamment.)

Le vœu de M. d'Orléans est que son interrogatoire soit rendu public; et il a en conséquence écrit la lettre suivante:

"Chassé du sein de la réprésentation nationale comme un conspirateur, et soupçoné d'avoir attenté au tione, je sus conduit à Masseille pour y être juge en vertu d'un décret de la convention nationale, qui ordonne qu'aussitôt l'installation du tribunal, j'y serai traduit; j'ai donc subi mon premier interrogatoite, ainsi que mes enfans. J'ai chargé en conséquence le citoyen Siobel, désenseur officieux près de l'opinion p blique de le faire imprimer à Paris, ainsi que tous ceux qui suivront, afin que le pende soir parfairement instruit si je suis coupable, our ou non.

Signé Louis-Philippe-Joseph ÉGALITÉ.

De Lille, le 4 Juin. — L'expédition de Furnes est manquée. La faute en est attribuée à une sorte d'insubordination qui s'est manifestée dans cette petite armée, formée de différens détachemens, pris dans les camps de Cassel, de Saint-Omer, des garnisons de Dunkerque et autres villes frontières. Les déux généraux qui la commandoient voyant que lenrs efforts ne pouvoient ramener l'ordte, et qu'ils ne pouvoient s'exposer à l'entreprise que leur instruction leur prescrivoit, sans se compromettre, ont fait battre la retraite, sont revenus sur leurs pas et ent renvoyé les légions à leurs postes respectifs.

Aujourd'hui, tous les postes de l'extrême frontière ont reçu l'ordre d'attaques et d'inquiéter l'ennemi. Des bataillons du camp de la Magdelaine et de la garnison de Lille, avec de l'artillerie sont partis dans la nuit pour certe expédirion. Dans 8 à 10 jours, Lille sera ceinte d'un cinquième cordon de retranchemens, et tous seront hérisses d'une artillerie formidable. Le général de division I amarlière prévient les citoyens de ne pas s'exposer à approcher des postes ainsi que des retranchemens; les ordres precis qu'il a donné, sont d'arrêter tous ceux qui se présenteroient, à moins qu'ils ne soient munis d'une permission signée de lui. La perite guerre journalière, sans être meurtrière, est toujours à notre avantage, par le nombre de prisonniers qui sont à chaque instant ammenés à la citadelle de Lille.

PARIS. ob sycomore de P. A. R. I. S. ob sycomore d'Orleans.

Le citoyen Mathieu, ci-devant capucin, prètre, juge de paix de la section des Piques, reclame contre l'arrété du conseil, qui exclur les prêtres des administrations; il expose qu'il n'a que sa place pour faire exister sa femme et ses eufans, attendu que depuis long-temps il a renoncé aux fonctions saccrdotales.

La discussion s'engage sur cet chjet, et le conseil déclare que l'arrêté dont il est question, ne peut avoir d'effet rétroactif; qu'il potte principalement sur les fonctionnaires à nommer, et non pas sur ceux qui, étant déjà en place, jouissent de la confiance de leurs concitoyens; en conséquence, le conseil arrête que le citoyen Mathieu n'est point dans le cas de l'arrêté, et qu'il peut-être continué dans ses fonctions; arrête en outre, qu'il ne regardera pas comme prêtre, le citoyen qui aura renoncé aux fonc-

cions sacerdorales, et qui sera revêtu des tirres d'sacrés d'époux et de père.

S Le jour de la petite Fête-Dieu a été plus solemnellement célebré, que celui de son frère ainé; beaucoup de rues étoient tendues en tapisseries, la garde nationale accompagnoit les cortèges, et l'on a presque repris les anciens usages.

Séance des Jacobins du 5.

On propose de changer tous les directoires des départemens qui égarent le peuple; mais on fait voir les inconveniens sans nombre de l'instabilité d'un parcil gouvernement qui voit changer trois ou quatre fois par année tous les administrateurs.

Un membre propose de faire périr dans la main de tous les négocians, banquiers et capitalistes qui réunissent aujourd'hui presque la totalité des assignats, toute leur richesse en assujettissant tous les assignats à un visa et en les frappant d'un timbre nouveau. Ne vaudroit - il pas mieux les réduire tout d'un coup à un dixième ou à un cinquième de moins, et répéter cette opération de mois en mois.

Marat inculpé d'avoir demandé un roi a été

entendu.

Furnes

à une

ée dans

s déta-

ssel, de

rque et

aux qui

forts ne

ion leux

it battre

ent ren-

extrême

nquiétes

a Mag-

de l'ar-

e expé-

nte d'un

ble. Le

citoyens

tes ainsi

s qu'il a

presen-

is d'une

rre jour-

njours à

isonniers

citadelle

sucodinos

Piques,

ui exclut

ose qu'il

femme

ig-temps

et, et le

question,

rte prin-

nmer, et

yens; en

e citoyen

arrêté, et

onctions;

ux fonc

THE STREET

S.

demandé un chef, un roi, un tyran; je ne me présente pas pour obteuir justice de votre part, parce que je sais que personne n'ajoute foi à la dénonciation, mais je viens dans l'intention d'effacer toutes les impressions défavorables cau-

sées par un mal-entendu.

Il est dur de parler devant des ignerans qui n'entendent pas le français, ou des fripons qui ne veulent pas l'entendre. Voici le fait: Avant-hier je reçus à la convention une députation des sections; ces députés me demandoient bonnement ce qu'il falloit faire : comment, leur dis-je, vous êtes armés depuis trois jours, et vous me demandez ce qu'il faut faire? Je rentrai dans la salle, et je dis que les sections ne pourroient rien faire, s'il n'y avoit pas un chef qui conduisée l'entreprise; alors un de ceux qui m'entendirent me dit d'un ton singulier: Ah!..... vous voulez donc un chef? C'est d'après cela que j'ai été dénoncé, il est visible que je n'ai pas voulu demander un despote, au-reste, jugez-moi. On applaudit.

\$ D'incroyables arrestations qui se sont faites dans les sections du Mail et de la Butre-des-Moulins, ont failli excité une guerre civile dans ces deux sections. Heureusement tout s'est appaisé, par la relaxation des saisis.

§ A l'arrivée de Buzot dans son département, le torsin à sonné, les communes se rassemblent

§ Le comité révolutionnaire a été cassé aux Jacobins, mais on a organisé en place, un comité de salut public, ce qui reviendra à peu-près au même.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du Citoyen Malarmé.)

Suite de la séance du Jeudi 6 Juin.

La convention, après avoir entendu son comité des assignats et monnoies, décrète ce qui suit:

Art. Isr. Les rêtes de Brutus, Caton, Publicola, qui, aux termes des atticles V et VI du décret du 23 mars dernier, devoient remplacer la rête de Louis XVI sur les coupures de 50 s., de 15 et de 10 s., seront remplacé s par les figures de la justice, tenant en main la balance et l'equerre; dans ceux de 15 sous, par la figure de l'abondance; et dans ceux de 10 sous, par l'emblême de la force tenant une massue.

II. Les directeurs de la fabrication des assignats sont autorisés à commencer l'impression des assignats de 10 ft., sur les 235 rames de paper qui sour aux archives.

Battere prend la parole au nom du comité de salut public : il trace un tableau précis des évèncmens du 31 mai, premier et 2 juin. Après avoir peint ces journées sous les couleurs veritables qui leur conviennent, après avoir die que le peuple lassé des dissentions éternelles qu'excitoient dans le sanctuaire des loix les amis de Dumourier, s'étoit insurgé pour en obtenir justice, après avoit parlé de la juste vengeance réclamée par le peuple contre une commission vexatoire et dictatoriale qui osoit lui enlever nuitamment ses plus chers magistrats, il a présenté à ses collègues les vues du comité.

Le service des posses a été retardé; une alarme universelle s'est répandue à ce sujet. Eh! bien, il faut preudre des messures pour assurer la circulation des lettres et celle des journaux Oui, des journaux, car sans la liberté de la presse, la liberté nationale s'anéantit, et ne sera

bientôt plus qu'une chimère.

Trente deux membres de cette assemblée sont en état d'arrestation; en bien, il faut des ôtages aux départemens; il faut les rassurer sur la vie de leurs mandataires. Couthon, qui a le premier ouvert cet avis, offre d'aller à Bor leaux, et tous les membres du comité sont résolus à imiter, pour d'autres villes, ce genéreux dévouement. Oui, nous en prenons acte ici en présence des citoyens de Paris, en présence de la France entière, en présence des nations et des siecles, nous nous offrons tous pour ôtages aux départemens de la République.

Dans 3 jours la constitution paroîtra; dans 3 jours la banière sacrée des républicains se deployera. Dans quelques jours encore une fédération solemnelle réunira dans les murs de cette ville une grande partie des enfans de la France qui recevant et domiant le baiser fraternel, baiser si rédouté des tyrans, jureront le triomphe et la liberté impérissable de la patrie.

En attendant cette heureuse journée, le comité de salut public propose le décret suivant: 1º. De casser tous les comités révolutionnaires. 2°. De décréter que les sections de Paris s'assemblerout samedi prochain pour nommer un commandant général. 3°. d'envoyer aux départemens dont les députés sont en état d'arrestation d'autres députés pour ôtages. 4°. De punir de six années de fer ceux qui oseront interrompre ou retarder le service de la poste aux lettres, et notamment le cours des lettres et journaux Ce projet est vivement applaudi. On en ordonne l'impression et l'ajournement à demain.

Deux députations ont été admises, l'une d'Angers, l'autre d'Arras, rontes deux contraires en opinion. La première se plaignoit amèrement de la segvirude dans laquelle se trouve, l'assemblée, de ce qu'elle se laissoit influencer par les tribunes, et disoit que si la convention. n'avoit pas de moyens de se sauver, le peuple en masse se leveroit et viendroit la délivrer de ce joug oppresseur..... On passe à l'ordre du jour. Celle d'Arras dont on a ordonné au contraire l'impression, applaudissoit à tout ce qui venoit de se passer. Séance du Vendredi 7 mai.

Plusieurs lettres des administrateurs de la Haute-Loire, annoncent le succès des armés de la république contre les rebelles. Quatre armées de trois à quatre mille hommes se sont réunies, assiègent Mendes. Marvejols est repris; Brunet a été nommé commandant en chef à la plura-

lité des suffrages.

Une lettre de Saint-Flour en date du 3 juin, annonce que l'armée de Charier fo re de dix mille hommes est absolument dispersée, Charrier a été haché en pièces avec 80 de ses complices. On charge le comité des finances d'accorder aux départemens du Cantal, de la Lozère et de la Haute Loire, tous les secours qui leur sont nécessaires.

Duplantier député de la Gironde, fait part que 10 mille hommes de son département se portent sur Paris; ne voulant pas être representant d'une force armée, il offre sa démission. Duplantier est un lache, dit Ducos, on a parlé d'orages. Je reste ici pour en servir aux parisiens, contre les entreprises de mon département. On passe a l'ordre du jour.

Des nouvelles de Perpignan annoncent une lâche trahison de nos troupes qui defilant sur trois colonnes pour ravitailler les forts de la Garde et des Bains, ont été battues par les Espagnols inférieurs en nombre, deux colonnes s'étant débandées, et avant forcé le comman-

dant à la retraite.

Les prisonniers de Marseille sont renvoyés devant le tribunal du Var.

Les plaintes contre les autorités monstrueuses élevées à Marseille, où la vengeance atrète et juge ses victimes, ont amené des observations sur les autorités non moins odieuses qui s'élèvent à Paris. Quoiqu'il n'y ait plus gueres de membres qu'on appelloit du côté droit, cependant il y en a qui ont eu le courage de demander la punition du tribunal de Marseille, et celle des comités central et révolutionnaire de Paris.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Nartin, a celle Saint-Denis N°. 3 Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de .28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.